



SPORT, CULTURE, LOISIRS

Pêche



(https://cc-basseemontois.fr/sites/cc-basseemontois.fr/files/styles/img_1280x768_image_scale_crop_main/public/media/images/peche1000.jpg?tok=FCVRmc_w)

Le territoire offre aux pêcheurs un cadre idéal pour s'adonner à leur activité car l'eau y est prédominante.

Ce dernier est traversé par la Seine, grand cours d'eau de plaine à écoulement lent classé en 2ème catégorie piscicole et par de multiples rivières comme la Voulzie ou l'Auxence. Ce qui caractérise également la Bassée, c'est la multitude d'étangs que l'on peut y trouver aux abords de la Seine. Issus de l'exploitation des gravières, ces étangs sont aujourd'hui très utilisés pour la pêche.

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique met à la disposition des pêcheurs titulaires d'une carte de pêche de l'une des AAPPMA du département, deux plans d'eau dans la Bassée :

- L'étang fédéral de Balloy : 1 étang de 6 ha situé sur la route d'Egligny près de la Seine canalisée.
- Les étangs conventionnés de Villiers-sur-Seine : Les Casiers à granulats n°3 bis et n°19 bis, de 10 ha, situés entre Hermé et Villiers-sur-Seine.

Ces plans d'eau sont soumis à la réglementation générale de la pêche : les périodes d'ouverture spécifiques et les tailles minimales de capture des poissons y sont appliquées.

Carte de la fédération de pêche



Les AAPPMA

Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de la Bassée.

Le Roseau de Bray-Grisy

Président : M. Minost Jean-Claude

52 rue de Couture

77134 Les Olmes-sur-Voulzie

Le Barbillon de Balloy-Gravon La Tombe et les amis de la Vieille Seine

Président : M. Philippe Gavelle

1 ter, Route de Fontainebleau

77370 Nangis